



Urgent : 9 novembre tribunal de marseille, j'habite à paris !

Par **javavite_old**, le **10/10/2007 à 11:35**

Bonjour,
rnJ'ai fait un outrage à agent ce mois d'août 2007, à Marseille (c'est pas bien ça!).
rnJe suis convoquée au tribunal de Marseille le 9 novembre 2007.
rnJ'habite à Paris.
rnQuel recours j'ai pour passer au tribunal de Paris et au lieu de celui de Marseille ?
rnSachant que ça me fait comme si j allais avoir une triple amande : celle de l'outrage, le paiement du TGV et la journée de travail en moins.
rnC'est peut être un peu tard pour réagir ?
rnMerci de vos réponses

Par **Jurigaby**, le **10/10/2007 à 13:02**

C'est pas que c'est trop tard, c'est surtout que seul le tribunal de marseille est compétent..

Par **javavite_old**, le **10/10/2007 à 13:38**

merci de ta réponse, et pourquoi ?
Enfin je veux dire pourquoi celui de Paris n est il pas comptétent ?

Par **Jurigaby**, le **10/10/2007 à 13:43**

parce que l'infraction a eu lieu à marseille tout simplement..

Par **javavite_old**, le **10/10/2007** à **13:44**

ok merci, vive les doubles peines et les triples amandes !!!
Cordialement